



« Ce document de nature non contractuelle est une traduction préparée uniquement à titre d'information. En cas de contradiction, seule la version anglaise de la Termsheet prévaudra. »

## KS Oil and Gas Decrement Mai 2026

### Résumé des Termes et Conditions Indicatifs

*Les transactions sur des Titres structurés sont des transactions complexes et peuvent impliquer un niveau élevé de risque de perte en capital. Avant de souscrire aux Titres, il est souhaitable de vous rapprocher de vos conseillers juridique, financier, fiscal et comptable dans la mesure où vous trouverez cela nécessaire et ainsi prendre vos propres décisions en termes de placement, de couverture et de négociation (y compris les décisions concernant l'adéquation de cette transaction) sur la base de votre propre jugement et des conseils apportés par les conseillers que vous jugerez nécessaires de consulter.*

**Déclaration de l'investisseur:** chaque investisseur qui achète les Titres décrits ci-dessous sera réputé avoir déclaré à l'Emetteur et à l'Agent Placeur: 1) qu'il n'est pas un ressortissant des États-Unis (US Person au sens de la Regulation S), 2) qu'il n'est pas un « Affiliate Conduit », sur la base des dispositions contenues dans les « Orientations et Instructions Générales concernant la conformité à Certaines Réglementations en matière de Swap » (Interpretive Guidance and Policy Statement Regarding Compliance with Certain Swap Regulations) publiées par la CFTC le 26 juillet 2013 (78 Fed. Reg. 45292, les « Orientations »), y compris les Affiliate Conduit Factors définis dans le présent document et 3) il n'est pas garanti, ni aucune obligation qu'il détient, autrement que par celle fournie par une personne qui n'est pas ressortissant des États-Unis (US person) (telles que définies dans les Orientations) et qui, ne serait pas considéré comme un ressortissant des États-Unis (US Person) en vertu des Orientations. Cette déclaration de l'investisseur est donnée au nom du client et de l'un quelconques de leurs investisseurs qui achète les Titres ou de tout investisseur auquel les Titres sont ultérieurement transférés.

**Interdiction des ventes aux investisseurs de détail au Royaume-Uni** – Les Titres ne sont pas destinés, et ne peuvent pas être, offerts, vendus ou autrement mis à disposition, aux investisseurs au Royaume-Uni. Par conséquence, aucun document de Regulation d'information clés PRIIPs (KID) du Royaume-Uni n'a été préparé.

16 décembre 2025

### Informations Générales

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Émetteur</b>                 | Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. (« CGMFL »)  |
| <b>Garant</b>                   | Citigroup Global Markets Limited (« CGML »)   |
| <b>Programme d'Émission</b>     | Global Medium Term Note Programme   |
| <b>Documentation d'Émission</b> | Les Titres seront émis en vertu du GMI Base Prospectus (le « <b>Prospectus de Base</b> »), Prospectus conforme au Règlement Prospectus daté 17 novembre 2025, et ses éventuels suppléments, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en tant qu'autorité compétente au sens du Règlement Prospectus.  |
| <b>Titres</b>                   | Titres de créance indexés à la performance du Sous-Jacent   |
| <b>Notation</b>                 | L'Émetteur a une notation de la dette senior long terme/court terme de A+ / A-1 par S&P et a long terme notation de la dette senior A1 par Moody's. Le paiement et la livraison de toutes les sommes dues en rapport avec les Titres émis par CGMFL seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par CGML, dont la dette senior à long terme / à court terme est actuellement notée A1 (Stable Outlook) / P-1 (Moody's) / A+ |

|  |   |
|--|---|
| <p>(Stable Outlook) / A-1 (S&amp;P) et A+ (Stable Outlook) / F1 (Fitch). Les notations et perspectives sont sujettes à changements durant toute la vie des Titres.</p> |   |
| <b>Modalités de l'offre</b>  | Offre exemptée (Placement privé). Les Titres ne peuvent être proposés que conformément aux lois et à la réglementation en vigueur en matière de d'offre exemptée. Voir la section « Réglementation » dans les « Informations Complémentaires » ci-dessous.  |
| <b>Période de commercialisation</b>  | <b>9 janvier 2026 au 29 mai 2026</b>  |
| <b>Marché Cible</b>  | Des informations détaillées sur le marché Cible déterminé par Citi en tant que producteur du produit peuvent être obtenues auprès de RegXChange ( <a href="http://www.regxchange.com">www.regxchange.com</a> ) et des fournisseurs de données tels que Bloomberg et WM Daten qui ont conclu avec RegXChange (ensemble des « Fournisseurs de Données du marché Cible ») des accords relatifs aux données du marché Cible. Si vous n'êtes pas inscrits ou n'avez pas l'intention de vous inscrire auprès de RegXChange ou d'un autre Fournisseur de Données du marché Cible, veuillez contacter Citi pour convenir d'autres modalités pour recevoir les informations sur le marché Cible.<br>Se référer à l' "European ESG Template" (EET) de Citi pour des informations supplémentaires sur les caractéristiques de durabilité du produit, y compris tout objectif lié à la durabilité (le cas échéant). |
| <b>Montant de l'Émission</b>   | 30 000 000 EUR  |
| <b>Devise de Référence</b>   | Euro (« EUR »)  |
| <b>Valeur Nominale par Titre</b>   | 1 000 EUR, avec un montant minimum de souscription équivalent à EUR 100 000 ou une sollicitation maximale de 149 personnes pour les pays couverts par le Règlement Prospectus.  |
| <b>Prix d'Émission</b>   | 100,00% de la Valeur Nominale par Titre   |
| <b>Montants Nets</b>   | 100,00% de la Valeur Nominale par Titre sera conservé par l'Emetteur  |
| <b>Commissions</b>   | Jusqu'à 1,00% par an ou 10 EUR par an et par Valeur Nominale par Titre multiplié par la durée maximale des Titres   |
| <b>Date de Constatation Initiale / Date de Négociation</b>   | 16 décembre 2025  |
| <b>Date d'Émission</b>   | 9 janvier 2026  |
| <b>Date de Constatation Finale</b>   | 29 mai 2036   |
| <b>Date de Maturité</b>  | 5 juin 2036   |

### Le Sous-Jacent

| <b>Nom du Sous-Jacent</b>   | <b>Code Bloomberg</b> | <b>Nature de Sous-Jacent</b> | <b>Cotation</b>   |
|---|-----------------------|------------------------------|---|
| Morningstar Developed Europe Energy Select 10 Decrement 50 Point GR EUR | MSDE50GE Index        | Indice                       | Telle que définie dans la Condition 1 des conditions relatives aux indices dont les composants sont cotés sur différentes bourses (Multiple Exchange Index) |

|  |   |
|--|---|
| <b>Niveau Initial</b>                  | 100,00% du Niveau de Clôture du Sous-Jacent le plus bas durant le Dates de Lookback |
| <b>Dates de Lookback</b>               | 16 décembre 2025<br>29 mai 2026   |
| <b>Niveau de Strike</b>                | 100,00% du Niveau Initial   |
| <b>Niveau de la Barrière Activante</b> | 50,00% du Niveau Initial  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Niveau de Barrière Finale</b>        | 64,00% du Niveau Initial   |
| <b>Niveau de Clôture du Sous-Jacent</b> | Le prix de clôture officiel du Sous-Jacent à une date particulière           |
| <b>Niveau Final</b>                     | 100,00% du Niveau de Clôture du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale |

## Le Payoff

**Remboursement Anticipé Automatique** Si à l'une des Dates d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique le Niveau de Clôture du Sous-Jacent est **supérieur ou égal** au Niveau de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique spécifié ci-dessous pour une telle Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique, alors les Titres seront remboursés, en totalité mais pas en partie, et l'Investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante un montant égal au Montant du Remboursement Anticipé Automatique correspondant.

Si les Titres sont remboursés par anticipation, plus aucun paiement ne sera dû par l'Émetteur après la Date de Remboursement Anticipé Automatique.

Le «**Montant du Remboursement Anticipé Automatique**» correspond au montant égal à 1 000 EUR multiplié par le Payoff du Remboursement Anticipé Automatique pour chaque Titre.

Le «**Payoff du Remboursement Anticipé Automatique**» correspond à 100,00% augmenté du Taux du Coupon Mémoire (si applicable) à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique à laquelle le Remboursement Anticipé Automatique est intervenu.

Le «**Taux du Coupon Mémoire**» correspond au pourcentage spécifié dans le tableau ci-dessous à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique correspondante.

| Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique | Niveau de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique | Date de Remboursement Anticipé Automatique | Taux du Coupon Mémoire |
|---|---|--|------------------------|
| 28 mai 2027   | 100,00% du Niveau Initial                                   | 7 juin 2027                                | 10,00%                 |
| 31 août 2027  | 99,00% du Niveau Initial                                    | 8 septembre 2027                           | 12,50%                 |
| 29 novembre 2027  | 98,00% du Niveau Initial                                    | 6 décembre 2027                            | 15,00%                 |
| 29 février 2028   | 97,00% du Niveau Initial                                    | 7 mars 2028                                | 17,50%                 |
| 30 mai 2028   | 96,00% du Niveau Initial                                    | 6 juin 2028                                | 20,00%                 |
| 29 août 2028  | 95,00% du Niveau Initial                                    | 6 septembre 2028                           | 22,50%                 |
| 29 novembre 2028  | 94,00% du Niveau Initial                                    | 6 décembre 2028                            | 25,00%                 |

|                  |                          |                  |        |
|------------------|--------------------------|------------------|--------|
| 28 février 2029  | 93,00% du Niveau Initial | 7 mars 2029      | 27,50% |
| 29 mai 2029      | 92,00% du Niveau Initial | 5 juin 2029      | 30,00% |
| 29 août 2029     | 91,00% du Niveau Initial | 6 septembre 2029 | 32,50% |
| 29 novembre 2029 | 90,00% du Niveau Initial | 6 décembre 2029  | 35,00% |
| 28 février 2030  | 89,00% du Niveau Initial | 7 mars 2030      | 37,50% |
| 29 mai 2030      | 88,00% du Niveau Initial | 5 juin 2030      | 40,00% |
| 29 août 2030     | 87,00% du Niveau Initial | 6 septembre 2030 | 42,50% |
| 29 novembre 2030 | 86,00% du Niveau Initial | 6 décembre 2030  | 45,00% |
| 28 février 2031  | 85,00% du Niveau Initial | 7 mars 2031      | 47,50% |
| 29 mai 2031      | 84,00% du Niveau Initial | 5 juin 2031      | 50,00% |
| 29 août 2031     | 83,00% du Niveau Initial | 8 septembre 2031 | 52,50% |
| 28 novembre 2031 | 82,00% du Niveau Initial | 5 décembre 2031  | 55,00% |
| 27 février 2032  | 81,00% du Niveau Initial | 5 mars 2032      | 57,50% |
| 28 mai 2032      | 80,00% du Niveau Initial | 7 juin 2032      | 60,00% |
| 31 août 2032     | 79,00% du Niveau Initial | 8 septembre 2032 | 62,50% |
| 29 novembre 2032 | 78,00% du Niveau Initial | 6 décembre 2032  | 65,00% |
| 28 février 2033  | 77,00% du Niveau Initial | 7 mars 2033      | 67,50% |
| 31 mai 2033      | 76,00% du Niveau Initial | 7 juin 2033      | 70,00% |
| 30 août 2033     | 75,00% du Niveau Initial | 7 septembre 2033 | 72,50% |
| 29 novembre 2033 | 74,00% du Niveau Initial | 6 décembre 2033  | 75,00% |
| 28 février 2034  | 73,00% du Niveau Initial | 7 mars 2034      | 77,50% |
| 30 mai 2034      | 72,00% du Niveau Initial | 6 juin 2034      | 80,00% |
| 29 août 2034     | 71,00% du Niveau Initial | 6 septembre 2034 | 82,50% |
| 29 novembre 2034 | 70,00% du Niveau Initial | 6 décembre 2034  | 85,00% |

|  |                  |                          |                  |        |
|--|------------------|--------------------------|------------------|--------|
|  | 28 février 2035  | 69,00% du Niveau Initial | 7 mars 2035      | 87,50% |
|  | 29 mai 2035      | 68,00% du Niveau Initial | 5 juin 2035      | 90,00% |
|  | 29 août 2035     | 67,00% du Niveau Initial | 6 septembre 2035 | 92,50% |
|  | 29 novembre 2035 | 66,00% du Niveau Initial | 6 décembre 2035  | 95,00% |
|  | 29 février 2036  | 65,00% du Niveau Initial | 7 mars 2036      | 97,50% |

#### **Montant de Remboursement**

Si les Titres n'ont pas fait l'objet d'un Remboursement Anticipé Automatique comme décrit ci-dessus, le Montant de Remboursement par Titre sera déterminé à la Date de Constatation Finale comme suit et à la Date de Maturité les investisseurs recevront:

Pour chaque Titre d'une Valeur Nominale de 1 000 EUR détenu à maturité:

- Si le Niveau Final est **supérieur ou égal** au Niveau de Barrière Finale:  
2 000 EUR
- Si le Niveau Final est **strictement inférieur** au Niveau de Barrière Finale:
  - Si un Évènement de Barrière n'a pas eu lieu:  
1 000 EUR
  - Si un Évènement de Barrière s'est produit:  
 $1 000 \text{ EUR} \times (100,00\% + 100,00\% \times \text{Rendement Final du Sous-Jacent})$

Un «**Évènement de Barrière**» signifie que le Niveau Final est strictement inférieur au Niveau de la Barrière Activante

Le «**Rendement Final**» désigne un montant égal à son (i) Niveau Final *moins* le Niveau de Strike, *divisé par* (ii) le Niveau de Strike, exprimé en pourcentage

## Informations Complémentaires

|   |  |
|---|--|
| <b>Jours de Négociation Prévus pour les Evaluations</b> | Comme décrit dans les Modalités des Titres. En résumé, chaque jour au cours duquel le niveau de l'Indice est publié (par son sponsor) et où chaque bourse pertinente est prévue d'être ouverte à la négociation.   |
| <b>Perturbations d'Evaluation</b>                       | S'il n'est pas possible de déterminer un Niveau de Clôture du Sous-Jacent à une Date d'Evaluation pour cause de jours fériés ou autres perturbations, alors la Date d'Evaluation sera décalée dans le futur. Veuillez-vous référer au « Prospectus de Base » pour des informations complètes |
| <b>Ajustements et Évènements Extraordinaire</b>         | Comme décrit dans les Modalités des Titres. En résumé: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement d'Indice affecté.</li> <li>• Détermination du niveau de l'Indice affecté par l'Agent de Calcul.</li> <li>• Remboursement anticipé des Titres.</li> </ul>                        |
| <b>Forme des Titres</b>                                 | Titres dématérialisés au porteur de droit français.  |
| <b>Agent Placeur</b>                                    | Citigroup Global Markets Europe AG (« <b>CGME</b> »)   |
| <b>Agent de Calcul</b>                                  | CGML EMEA Equity Stocks Exotic Trading Desk. Tous les calculs et détermination devront être réalisés par l'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et d'une façon commerciale.  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Jours Ouvrés</b>                                  | New York City et T2   |
| <b>Convention de Jours Ouvrés pour les Paiements</b> | Si la date de paiement prévue n'est pas un Jour Ouvré, le paiement sera effectué le Jour Ouvré suivant, sauf fin de mois. Aucun intérêt supplémentaire ne sera perçu si le paiement est retardé pour cette raison.  |
| <b>Cotation</b>                                      | Luxembourg Stock Exchange (marché réglementé)   |
| <b>Numéro de série</b>                               | CGMFL143378   |
| <b>Code ISIN</b>                                     | FRC764201030  |
| <b>Code Commun</b>                                   | [ ]   |
| <b>Valoren</b>                                       | 150383481   |
| <b>Règlement</b>                                     | Euroclear France. Règlement en espèces.   |
| <b>Commission d'Émission et de Distribution</b>      | <p>Un distributeur (qui peut inclure CGME et ses filiales) peut avoir perçu des commissions pour l'émission et la distribution des Titres.</p> <p>Ces commissions sont telles que spécifiées dans le présent termsheet ainsi que dans les Conditions Définitives (Finals Terms) des Titres.</p>   |
| <b>Considérations Fiscales</b>                       | <p>Vous devriez consulter votre conseiller fiscal concernant tous les aspects et les conséquences en termes de retenue à la source et d'impôt sur le revenu et foncier américains d'un investissement dans les Titres, ainsi que toutes les conséquences fiscales qui en découlent selon les lois de tout État, localité ou de juridiction non-américaine. L'Emetteur, l'Agent Placeur et le Distributeur et / ou leurs filiales respectives ne sont pas des conseillers fiscaux et ne fournissent pas de conseils fiscaux. La responsabilité des incidences fiscales d'un investissement dans les Titres incombe entièrement à l'investisseur. Les investisseurs doivent noter que le traitement fiscal des Titres peut différer d'une juridiction à l'autre.</p> <p>La présente section résume certaines conséquences fiscales américaines applicables quant à l'impôt sur le revenu et à la retenue à la source pour les porteurs non américains, comme définis dans le Prospectus de Base (« <b>Offering Document</b> »), relatifs aux Titres. Sauf indication contraire dans le Prospectus de Base dans les sections « Taxation – United States Federal Tax Considerations – Tax Consequences to Non-U.S. Holders » et « —FATCA Legislation, » et sous réserve de l'analyse ci-dessous concernant la Section 871(m) du Internal Revenue Code de 1986, telle que modifiée (« Section 871(m) »), les montants payés à un porteur non américain relatifs aux Titres, et les gains réalisés par un porteur non américain relatifs aux dispositions fiscales des Titres ne seront généralement pas soumis à la retenue à la source ou à l'impôt sur le revenu américain. Des règles spéciales s'appliquent à certains porteurs non américains, y compris les porteurs non américains exerçant une activité commerciale aux États-Unis ou qui sont physiquement présents aux États-Unis depuis 183 jours ou plus au cours de l'année d'imposition.</p> <p>La Section 871(m) impose une retenue à la source au taux de 30% pour certains paiements « équivalents au dividende » sur certains instruments financiers (« <b>Titres Indexés sur Actions Concernés</b> ») (Specified Equity Linked Instruments). Veuillez vous reporter à la rubrique « Taxation-Other U.S. Federal Tax Considerations for Non-U.S. Holders—Section 871(m) Withholding on Dividend Equivalents » du Prospectus de Base pour plus de détails concernant la Section 871(m). L'Emetteur a déterminé que les Titres ne constituent pas des « Titres Indexés sur Actions Concernés » dans le cadre de la Section 871(m).</p> <p><b>Si la retenue à la source fédérale américaine s'applique à un paiement relatif aux Titres à la suite de l'application du règlement FATCA ou de la Section 871(m) (ou dans certains autres cas décrits dans le Prospectus de Base), l'Emetteur ne sera pas tenu de</b></p> |

**payer des montants supplémentaires relatifs aux montants retenus à la source.**  
**Veuillez consulter le Prospectus de Base et les Conditions Définitives pour plus d'informations sur les retenues à la source et les incidences fiscales fédérales américaines d'un placement dans les Titres.**

|  |   |
|--|---|
| <b>Marché Secondaire</b>                   | <p>Dans le cadre de ses activités d'Intermédiaire (Broker / Dealer) et d'Agent Placeur en matière de titres et autres produits connexes indexés sur des sous-jacents Fixed Income et Equity, l'entité CGME prévoit d'assurer un marché secondaire et d'établir quotidiennement un prix d'achat (bid price) indicatif pour les Titres. La fourchette de prix indicatif de « rachat-vente » (bid-offer), dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité d'un niveau de barrière (si applicable), est supposée être de 1,00%. Les prix indicatifs fournis par CGME sont déterminés à sa seule discrétion, en tenant compte des conditions de marchés du moment et ne constituent pas un engagement de CGME que cet instrument peut être acheté ou vendu à ces prix (voire qu'ils puissent être achetés ou vendus).</p> <p>Nonobstant ce qui précède, CGME peut suspendre ou mettre fin à la liquidité du marché et à la fourniture de prix indicatifs sans préavis, à tout moment et pour quelques motifs que ce soit.</p> <p>Par conséquent, il se peut qu'il n'existe aucun marché secondaire pour les Titres et les investisseurs ne doivent en aucun cas présumer qu'un tel marché existera. Ainsi, un investisseur doit être prêt à détenir ses Titres jusqu'à la Date de Maturité.</p> <p>Lorsqu'il existe un marché et dans la mesure où un investisseur souhaite vendre ces Titres, le prix de rachat pourrait être inférieur au montant du capital initialement investi.</p> <p>Se reporter à la rubrique marché secondaire « The secondary market » incluse dans la section Facteurs de Risques "Risk Factors" du Prospectus de Base.</p> |
| <b>Publication des prix Bid Indicatifs</b> | Les prix bid indicatifs seront publiés sur demande sur Bloomberg, Reuters et Telekurs.  |
| <b>Double Valorisation</b>                 | Sur demande et à titre indicatif uniquement, CGML supporterai le coût d'une deuxième valorisation des Titres, déterminée indépendamment par Finalyse (ou toute société qui pourrait lui être substituée) sur une base bimensuelle. Cette société est (ou, dans le cas d'une substitution de Finalyse, doit être) une entité indépendante distincte et sans lien financier avec toute entité du groupe CGML. Cette deuxième valorisation sera communiquée directement par cette société à la personne requérante. Afin d'éviter toute ambiguïté, cette deuxième valorisation ne constitue pas un prix auquel CGME serait disposée à acheter les Titres et, plus généralement, n'obligerai pas CGME de quelque manière que ce soit. CGME décline toute responsabilité quant à cette seconde valorisation ou à toute utilisation qui en est faite.   |
| <b>Droit Applicable</b>                    | Droit Français  |
| <b>Documentation</b>                       | <p>Les modalités des Titres sont énoncées dans le Prospectus de Base. Les termes de la présente termsheet commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis ici le sont dans le Prospectus de Base.</p> <p>Cette termsheet contient seulement des termes indicatifs pouvant être modifiés ou complétés.</p> <p>Les conditions définitives de ces Titres seront indiquées dans les Conditions Définitives, qui, avec le Prospectus de Base relatif au Global Medium Term Note Programme de l'Emetteur daté du ou autour du 17 novembre 2025 et ses éventuels suppléments forment le Prospectus des Titres. La liste des suppléments au Prospectus de Base figurera dans les Conditions Définitives. Une copie du Prospectus de Base et de ses suppléments est disponible sur demande.</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Règlementation</b>                                  | <p>Ceci n'est pas une offre non exemptée des Titres. Aucune documentation relative ou détaillant les modalités des Titres n'a été déposée, enregistrée ou approuvée auprès d'une quelconque autorité et aucune mesure n'a été prise dans un pays ou juridiction permettant une offre non exemptée des Titres. Les Porteurs des Titres et les souscripteurs éventuels seront considérés comme ayant respecté toutes les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays ou juridictions dans lesquels ou à partir desquels ils ont acheté, offert, vendu ou livré les Titres et avec toutes les sanctions administrées ou appliquées par le U.S. Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control, U.S. Department of State ou toute autre autorité compétente en matière de sanctions.</p> <p>Dans certaines circonstances, les investisseurs et / ou le distributeur peuvent être amenés à signer une Investor Letter dans le cadre des Titres.</p>   |
| <b>Modalités de Commercialisation</b>                  | <p>Si vous n'êtes pas une filiale de CGME et si vous exercez des activités de distribution en rapport avec ces Titres, vous vous engagez à réaliser ces activités de distribution conformément aux « <i>Distribution Terms In Relation To Structured Products</i> » (<a href="https://www.citifirst.com/distributionterms/distribution_terms.pdf">https://www.citifirst.com/distributionterms/distribution_terms.pdf</a>) sauf si vous avez conclu une convention de distribution (auquel cas les conditions de ladite convention de distribution s'appliquent). Ces conditions définissent la base de négociations avec vous et comprennent, entre autres, des déclarations, des garanties et des indemnités.</p>  |
| <b>Distributions auprès des Compagnies d'Assurance</b> | <p>Lorsque le distributeur a l'intention de vendre les Titres à une compagnie d'assurance afin qu'elle les utilise comme valeurs de référence dans ses contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation libellés en unité de compte, le distributeur accepte et reconnaît, <b>sauf si cette compagnie d'assurance a conclu un contrat de placement ou un contrat similaire avec CGME</b> relatif à cette utilisation:</p>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– avant le début de la période de la commercialisation, le cas échéant, ou avant l'émission des Titres, qu'il devra s'assurer que la compagnie d'assurance concernée accepte et reconnaît que (i) Citi souhaite conclure un contrat de placement (ou un contrat équivalent) avec cette compagnie d'assurance pour contractualiser les modalités relatives à l'utilisation proposée par cette compagnie d'assurance des Titres comme sous-jacents de référence ou valeurs de référence dans ses contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation libellés en unités de compte dans les 12 mois suivant la date de conclusion de l'opération (ii) Citi n'a aucune responsabilité envers la compagnie d'assurance relativement à une loi ou un règlement qui l'obligerait à avoir signé un tel contrat de placement (ou un contrat équivalent) à n'importe quelle date (iii) elle est pleinement responsable de la détermination de l'éligibilité des titres en tant qu'unité de compte dans ces contrats (iv) elle demeure seule responsable vis-à-vis de Citi de tous les actes et omissions de tout distributeur tiers nommé par elle ou toute autre partie (le cas échéant) dans le cadre de la commercialisation et la vente, auprès d'investisseurs, de ses produits d'assurance référençant les Titres.</li> </ul> |
| <b>Adéquation</b>                                      | <p>Les investisseurs doivent déterminer si un investissement dans les Titres est approprié à leurs situations et devraient consulter leurs propres conseillers en matière financière, juridique, réglementaire, comptable, prudentielle et de fiscalité pour déterminer les conséquences d'un investissement dans les Titres et en arriver à leur propre évaluation de l'investissement.</p>  |
| <b>Restriction de Vente</b>                            | <p>Les Titres et l'Acte de Garantie CGMFL (Deed of Guarantee) n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du United States Securities Act de 1933 tel que modifié (« The</p>   |

Securities Act »), ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats Américains. Les Titres et l'Acte de Garantie CGMFL (Deed of Guarantee) sont proposés et vendus hors des États-Unis à des ressortissants non-américains (non-US Persons) en vertu de la Régulation S du « Securities Act » (Regulation S) et ne peuvent être ni proposés ou vendus aux États-Unis ni à des ressortissants américains (US Persons) ni pour le compte ou au bénéfice de tout ressortissant américain (US Person) (tel que défini dans la Régulation S). Chaque acheteur des Titres ou tout intérêt bénéficiaire s'engage à être en dehors des États-Unis, qu'il ne soit pas un ressortissant américain (US Person) et qu'il ne vendra, ne mettra en gage ni ne transférera sous une autre forme les Titres ou un quelconque intérêt bénéficiaire aux États-Unis pour le compte ou le bénéfice d'une personne américaine (US Person), autre que l'Émetteur ou de ses filiales.

Pour des précisions concernant certaines restrictions sur les offres et les ventes des Titres veuillez-vous rapporter à la section « *Subscription and sale and transfer and selling restrictions* » du Prospectus de Base.

|   |   |
|---|---|
| <b>Reconnaissance des Investisseurs pour les Instruments Financiers qui font référence à un Taux de Référence</b> | <p>Dans la mesure applicable, en concluant/acceptant les conditions ou en achetant les Titres, un porteur de Titres confirmera que, si le taux de référence pertinent pour les Titres: (i) change; (ii) cesse d'être publié ou n'est plus d'usage courant sur le marché, (iii) devient indisponible; (iv) son utilisation est restreinte; et / ou (v) est calculé de manière différente, le porteur de Titres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) comprend que le taux de référence peut cesser d'être approprié pendant la durée de vie des Titres;</li> <li>(b) comprend le fonctionnement des modalités des Titres (y compris, mais sans s'y limiter, les modalités relatives à la hiérarchie), ayant conscience que des modifications aux Titres peuvent être nécessaires;</li> <li>(c) a déterminé s'il a besoin d'obtenir des conseils professionnels indépendants (juridiques, fiscaux, comptables, financiers ou autres) selon le cas, avant de souscrire aux Titres; et</li> </ul> <p>accepte que, à la suite de la survenance d'un tel événement ou circonstance, ni l'Émetteur, ni le Garant, ni l'Agent Placeur, n'a de devoirs ou une quelconque responsabilité envers le Porteur de Titres.</p> |
|---|---|

## Facteurs de risques

|   |  |
|---|--|
| <b>Risque de Perte en Capital</b>           | Les Titres ne sont pas à capital protégé (ni en cours de vie, ni à échéance) et les investisseurs peuvent recevoir un montant inférieur au montant initialement investi.   |
| <b>Risque lié à un Taux de Référence</b>    | Dans la mesure où une Note fait référence à un taux de référence, les investisseurs potentiels doivent comprendre (i) quelles mesures de repli pourraient s'appliquer à la place d'un tel taux de référence (le cas échéant), (ii) quand ces replis seront déclenchés et (iii) quels droits de modification (le cas échéant) existent aux termes de ces Titres.  |
| <b>Risque de marché</b>                     | Divers Facteurs peuvent influencer la valeur de marché des Titres, notamment la performance du Sous-Jacent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre que, même si les Titres n'impliquent pas de participation réelle dans le Sous-Jacent, le rendement des Titres engendre les mêmes risques qu'un investissement direct dans le Sous-Jacent.  |
| <b>Risque Lié au Remboursement Anticipé</b> | Les Titres peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé dans certaines circonstances, comme par exemple en cas d'illégalité ou pour des raisons fiscales. En outre, il se peut que les Titres soient remboursés par anticipation dans d'autres circonstances, déterminées par l'Agent de Calcul ou d'une autre manière, conformément aux modalités des Titres (veuillez-vous reporter au Prospectus de Base |

|   |   |
|---|---|
| <p>pour davantage de détails). Dans de telles circonstances, les Titres peuvent être remboursés avant la Date de Maturité pour une somme significativement inférieure à leur prix d'achat initial et pourraient ne pas payer de coupons courus.</p> |   |
| <b>Risque de Crédit</b>   | Les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Emetteur et selon le cas, du Garant.  |
| <b>Risque Fiscal</b>  | <p>Vous devriez consulter votre conseiller fiscal concernant tous les aspects et les conséquences en termes de retenue à la source et d'impôt sur le revenu et foncier américains d'un investissement dans les Titres, ainsi que toutes les conséquences fiscales qui en découlent selon les lois de tout État, localité ou de juridiction non-américaine. L'Emetteur, l'Agent Placeur et l'Agent de Calcul et / ou leurs filiales respectives ne sont pas des conseillers fiscaux et ne fournissent pas de conseils fiscaux. La responsabilité des incidences fiscales d'un investissement dans les Titres incombe entièrement à l'investisseur. Les investisseurs doivent noter que le traitement fiscal des Titres peut différer d'une juridiction à l'autre.</p> <p>L'Emetteur peut rembourser par anticipation les Titres si l'Agent de Calcul détermine, à sa discrétion, qu'il est probable que les paiements liés aux sous-jacents effectués à une personne non ressortissante des Etats Unis (non US Person) seront soumis à la taxe américaine en vertu de la Section 871(m) de l'US Internal Revenue Code of 1986.</p> |
| <b>Effet de levier</b>  | Emprunter pour financer l'achat des Titres (effet de levier) peut avoir un impact négatif important sur la valeur et le rendement de l'investissement. Les exemples hypothétiques de rendement potentiel des Titres fournis ne tiennent pas compte de cette hypothèse. Les investisseurs qui envisagent cette éventualité devraient obtenir des informations plus détaillées sur les risques applicables auprès de leur conseiller. Si l'investisseur obtient un levier sur son investissement, il doit s'assurer qu'il dispose d'actifs suffisamment liquides pour répondre aux exigences d'appel de marge en cas de mouvements défavorables de marché. Dans ce cas, si l'investisseur n'effectue pas les paiements relatifs à l'appel de marge, son investissement dans les Titres peut être liquidé avec peu ou pas de préavis.  |
| <b>Combinaison de Risques</b>   | Un investissement dans les Titres comporte des risques et ne doit être effectué qu'après avoir évalué le sens, le moment et l'ampleur des éventuels mouvements futurs du marché (par exemple, le niveau du Sous-Jacent, des taux d'intérêt, etc.), ainsi que les modalités des Titres. Plus d'un facteur de risque peut avoir des effets simultanés sur les Titres, de sorte que l'effet d'un facteur de risque particulier peut ne pas être prévisible. En outre, plus d'un facteur de risque peut avoir un effet multiple, ce qui ne peut être prévisible. Aucune assurance ne peut être donnée quant à l'effet d'une combinaison de facteurs de risque sur la valeur des Titres.   |
| <b>Frais, Commissions et Autre rémunération</b>   | Les investisseurs doivent être conscients que Citigroup et ses filiales, ainsi que d'autres tiers susceptibles d'être impliqués dans cette transaction, peuvent recevoir ou verser des frais, commissions ou autres rémunérations en rapport avec l'achat et la vente des Titres, les activités de couverture liées aux Titres autres rôles impliqués dans la transaction. Les investisseurs doivent noter que la valeur de marché des Titres sera nette de ces frais, commissions et de toute autre rémunération, comme indiqué ci-dessus. La revente des Titres par le Porteur de Titres peut également impliquer le paiement de frais, commissions correspondants et/ou d'une autre rémunération par ce Porteur de Titres.   |
| <b>Risque de Liquidité et d'Interruption prématurée</b>   | <p>CGME ne garantit pas l'existence d'un marché secondaire. Voir également les informations ci-dessus figurant dans la rubrique marché Secondaire.</p> <p>Les investisseurs qui cherchent à liquider / vendre leurs positions sur ces Titres avant la Date de Remboursement indiquée peuvent recevoir un montant significativement inférieur à leur investissement initial.</p>   |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <p>Pour éviter tout malentendu, CGME n'a aucune obligation vis à vis d'un Porteur de Titres d'assurer un marché secondaire pour les Titres.</p>   |
| <b>Risque de Taux de Change</b>     | <p>Selon les modalités des Titres, les fluctuations de taux de change peuvent avoir une incidence sur les paiements. Les niveaux passés des taux de change ne donnent aucune indication sur leurs niveaux futurs.</p>   |
| <b>Conflit d'Intérêts</b>           | <p>Citigroup et ses filiales (chacune, une "Entité de Citi") peuvent jouer divers rôles en rapport avec les Titres, et chacune d'entre elles peut avoir un conflit d'intérêts résultant du rôle qu'elle joue par rapport aux Titres ou une conséquence de ses activités de manière générale. Une Entité de Citi peut avoir des obligations professionnelles envers des personnes autres que les Porteur de Titres. Les intérêts de ces autres personnes peuvent différer de celle des Porteur de Titres et, dans de telles situations, l'Entité de Citi peut prendre des décisions ayant une incidence défavorable sur ces Porteur de Titres.</p> |
| <b>Nature du Sous-Jacent</b>        | <p>Les investisseurs doivent noter que l'exposition au Sous-Jacent est théorique et qu'un placement dans les Titres n'est pas un placement direct dans le Sous-Jacent. Bien que la performance du Sous-Jacent ait un impact sur les Titres, le Sous-Jacent et les Titres constituent des obligations distinctes pour des entités juridiques différentes. Les investisseurs n'auront aucune relation directe avec le Sous-Jacent.</p>  |
| <b>Dépendance de trajectoire</b>    | <p>Le rendement des Titres dépendra en grande partie de l'évolution de la performance du Sous-Jacent sur la durée de vie du produit. Toutefois, la performance des Titres peut être inférieure ou supérieure à la performance du Sous-Jacent.</p>   |
| <b>Limitation de responsabilité</b> | <p>Tout Porteur de Titres ne peut s'en remettre à l'Emetteur, aux Agents Placeurs, au Garant, aux Entités de Citi ou à leurs filiales respectives pour se prononcer sur la régularité de son investissement dans les Titres.</p>  |

## Avertissement

Les montants dus pour les Titres sont liés à la performance du(des) Sous-Jacent(s), qui est(sont) un(des) indice(s) de titres. Les développements économiques, financiers et politiques mondiaux, entre autres, peuvent avoir un effet important sur la valeur des titres composant le(s) Sous-Jacent(s) et/ou sur la performance de ce(s) dernier(s) et, ces dernières années, les taux de change et les prix des titres composant le(s) Sous-Jacent(s) ont été très volatiles. Ceci peut à son tour affecter la valeur et le rendement des Titres. Lorsque le(s) Sous-Jacent(s) a/ont une caractéristique de réduction, le rendement de ce(s) Sous-Jacent(s) sera calculé en réinvestissant les dividendes nets ou les dividendes bruts (selon le type et les règles de ce(s) Sous-Jacent(s)) versés par ses (leurs) composants et en soustrayant sur une base quotidienne un montant prédéfini, ce qui peut entraîner un rendement inférieur à celui d'un indice standard de "rendement des prix" ou de "rendement total", ou d'un investissement direct dans les composants du/(des) Sous-Jacent(s). Dans la mesure où la déduction de ce montant prédéfini est définie comme un nombre fixe de points d'indice plutôt qu'un pourcentage du niveau d'indice du/(des) Sous-Jacent(s), cette déduction fixe aura un impact négatif plus important sur le niveau de l'indice du/(des) Sous-Jacent(s) dans un marché d'actions en baisse.

Cette communication a été préparée par le personnel de vente et / ou commercial de Citigroup Inc. ou de ses filiales ou sociétés affiliées (collectivement Citi). Au Royaume-Uni: Citigroup Global Markets Limited (**CGML**) est autorisée par la Prudential Regulation Authority et réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority (ensemble, le **UK Regulator**) et a son siège social au Citigroup Center, Canada Square, Londres E14 5LB. Parmi ses affiliés, (i) Citibank, NA, London Branch est autorisé et réglementé par le Office of the Comptroller of the Currency (USA), autorisé par la Prudential Regulation Authority et soumis à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à une réglementation limitée par la Prudential Autorité de régulation et a son bureau d'établissement au Royaume-Uni au Citigroup Centre, Canada Square, Londres E14 5LB et (ii) Citibank Europe plc, UK Branch est autorisée par la Banque centrale d'Irlande et par la Prudential Regulation Authority et est soumise à la réglementation de la Banque centrale d'Irlande, et une réglementation limitée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son bureau britannique au Citigroup Centre, Canada Square, Londres E14 5LB. En dehors du Royaume-Uni: i) Citibank Europe plc («**CEP**») est agréée par la Banque centrale européenne et réglementée par la Banque centrale d'Irlande et la Banque centrale européenne dans le cadre du mécanisme de surveillance unique et a son siège social au 1 North Wall Quay, Dublin 1, ii) Les succursales de Citibank Europe plc situées dans l'EEE sont soumises à la réglementation du régulateur du pays hôte respectif et de la Banque centrale d'Irlande (iii) Citigroup Global Markets Europe AG («**CGME**»), autorisée et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et a son siège social à Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne. Cette communication s'adresse aux personnes (i) qui ont été ou peuvent être classées par Citi comme contreparties éligibles ou clients professionnels conformément aux règles applicables, (ii) Les personnes au Royaume-Uni, qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements en baisse conformément à l'article 19, paragraphe 1, de la loi de 2000 sur les services et les marchés financiers (ordonnance de 2005 sur la promotion financière) et (iii) aux autres personnes auxquelles il pourrait être légalement communiqué. Aucune autre personne ne doit agir sur le contenu ou accéder aux produits ou transactions discutés dans cette communication. En particulier, cette communication n'est pas destinée aux clients particuliers. Les informations contenues dans le présent document peuvent concerner des questions qui ne sont réglementées par aucun organisme de réglementation des services financiers applicable et qui ne sont soumises à aucune protection en vertu de toute loi pertinente, y compris la protection en vertu de tout système de compensation des services financiers applicable.

Dans la mesure où cette communication / ces documents ont / ont été produits au Royaume-Uni par CGML ou la succursale de Citibank NA de Londres, ils sont / sont destinés à être distribués uniquement aux clients de Citi dans les juridictions où une telle distribution est autorisée et le destinataire ne doit pas fournir ou distribuer ces documents à toute personne située dans une juridiction où cela déclencherait autrement une obligation de licence de services financiers.

Dans la mesure où cette communication / ces documents a / ont été produits par CGME, ils sont / ils sont destinés à être distribués uniquement aux clients de Citi dans les juridictions où une telle distribution est autorisée et le destinataire ne fournira ni ne distribuera ces matériaux à aucune personne située dans une juridiction où il déclencherait autrement une obligation de licence de services financiers.

Dans la mesure où cette communication / ces documents ont / ont été produits par Citibank Europe plc, ils sont / ils sont destinés à être distribués uniquement aux clients de Citi dans les juridictions où une telle distribution est autorisée et le destinataire ne doit pas fournir ou distribuer ces matériaux à toute personne située dans une juridiction où cela déclencherait autrement une exigence de licence de services financiers.

Le contenu intégral de ce document, y compris les termes et conditions proposés, est indicatif et peut être modifié sans préavis, est strictement confidentiel, ne peut pas être reproduit et est uniquement destiné à votre usage personnel. Il n'inclut pas un certain nombre de termes et conditions qui seront inclus dans toute transaction effective et les termes et conditions définitives font l'objet de discussions et négociations plus poussées, et il ne vise pas non plus à identifier tous les risques (directs ou indirects). Cette communication ne constitue en aucun cas un engagement à vendre un produit, à proposer un financement ou à conclure toute transaction décrite dans le présent document.

Citi n'agit pas en tant que votre mandataire, fiduciaire ou conseiller en investissement et ne gère pas votre compte. Les informations et dispositions figurant aux présentes ne sont pas relatives à votre situation personnelle et ne doivent pas être considérées comme une évaluation de l'adéquation à un produit ou à une transaction en particulier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement et Citi ne fait aucune recommandation quant à l'adéquation des produits ou des opérations mentionnés. Même si Citi possède des informations sur vos objectifs liés à une transaction, un ensemble de transactions ou une stratégie de trading, cela ne sera pas considéré comme suffisant pour évaluer l'adéquation de toute opération, ensemble d'opération ou stratégie de trading. Sauf dans les pays où il n'est pas permis de faire une telle déclaration, nous vous informons par les présentes que cette communication ne doit pas être considérée comme une sollicitation ou une offre de vente ou d'achat de valeurs mobilières, d'opération sur un produit ou de transaction. Les décisions de trading ou d'investissement seront prises en vous fondant sur votre propre analyse et votre propre jugement et / ou sur ceux de vos conseillers indépendants, et non en vous en remettant à Citi. Toute décision d'adopter ou non une stratégie ou de réaliser une transaction ne sera pas de la responsabilité de Citi. Citi ne fournit aucun conseil en investissement, ces sujets ainsi que la pertinence d'une transaction, d'un produit ou d'un

investissement potentiel doivent être traités avec vos conseillers indépendants. Avant de traiter un produit ou de conclure une transaction, vous et le cas échéant la direction de votre organisation devez déterminer, sans vous en remettre à Citi, (i) les risques économiques ou les avantages, ainsi que les caractéristiques juridiques, fiscales et comptables et les conséquences de traiter un quelconque produit ou participer à la transaction (ii) si vous êtes en mesure d'assumer ces risques, (iii) qu'un tel produit ou transaction est approprié pour une personne avertie, ayant vos objectifs d'investissement, vos ressources financières ou toute autre circonstance ou considération pertinente pouvant être prise en compte. Lorsque vous agissez en tant que conseiller ou mandataire, vous devez évaluer cette communication au regard des circonstances applicables à votre mandant et de l'étendue de votre intervention.

Les informations contenues dans cette communication, y compris toute idée d'investissement ou de stratégie, sont fournies par les équipes de Vente et / ou de Trading de Citi et non par le service de recherche de Citi. Par conséquent, les directives sur l'indépendance de la recherche et les règles interdisant la négociation avant la diffusion ne s'appliquent pas. Tout point de vue exprimé aux présentes peut représenter les points de vue et interprétations actuels des Marchés, produits ou émaner de ces vendeurs et / ou trader et peut différer de ceux des autres vendeurs et / ou traders et peut également différer des recherches publiées par Citi – les points de vue exprimés dans cette communication peuvent être établi pour un court terme et sont susceptibles de varier plus rapidement que ceux du département de recherche de Citi, qui sont généralement à plus long terme. Dans les cas où les informations fournies comprennent des extraits ou des résumés de rapports de recherche publiés par le service de recherche de Citi, il vous est conseillé d'obtenir et de consulter le document de recherche original afin de consulter la version complète du rapport de recherche. Tous les prix utilisés indiqués dans le présent, sauf indication contraire, sont indicatifs. Bien que toutes les informations aient été obtenues auprès de sources réputées fiables et qu'elles sont fondées sur celles-ci, elles peuvent être incomplètes ou tronquées et leur exactitude ne peut être garantie. Citi ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de l'information, au caractère raisonnable de toute hypothèse utilisée dans le calcul de toute performance illustrative ou à l'exactitude (mathématique ou autre) ou à la validité d'une telle information. Les opinions attribuées à Citi engagent Citi à la date du présent document et sont sujettes à modification sans préavis. La fourniture d'informations peut cesser à tout moment sans motif ni préavis. Les commissions et autres coûts liés à toute transaction sur des produits ou à toute transaction visée dans la présente communication peuvent ne pas avoir été pris en compte.

Toute analyse de scénario ou toute information générée à partir d'un modèle est fournie à titre indicatif uniquement. Lorsque la communication contient des informations « prospectives » "forward looking", ces informations peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des projections, des prévisions ou des estimations de flux de trésorerie ou de rendements, des analyses de scénarios et la composition du portefeuille proposée ou attendue. Toute information prospective repose sur certaines hypothèses concernant des événements ou des modalités futurs et vise uniquement à illustrer les résultats hypothétiques obtenus (lesquels ne sont pas tous spécifiés dans la présente communication, ou ne pouvant être vérifiés actuellement). Cela ne représente pas les prix de résiliation ou de dénouement effectifs qui peuvent être disponibles pour vous ou la performance réelle d'un produit, ni ne présente tous les résultats possibles ni ne décrit tous les facteurs pouvant affecter la valeur de tout investissement applicable ou produit. Il est peu probable que les événements ou les conditions effectifs concordent avec les hypothèses supposées. Ils peuvent, en revanche, considérablement différer de celles-ci. Les résultats de performance donnés à titre illustratif peuvent être fondés sur des modèles mathématiques qui les calculent en utilisant des données basées sur une variété de conditions et d'événements futurs. Tous les événements ou conditions pertinentes n'ont pas forcément été pris en compte dans l'élaboration de telles hypothèses. En conséquence, les résultats effectifs peuvent varier et ces variations peuvent être substantielles. Les produits ou transactions identifiés dans l'un quelconque des calculs illustratifs présentés ici peuvent donc ne pas fonctionner comme décrit et les performances réelles peuvent différer, et ce considérablement, de celles illustrées dans cette communication. Lors de l'évaluation de toute information prospective, vous devez comprendre les hypothèses utilisées et, en collaboration avec vos conseillers indépendants, déterminer si elles sont appropriées à vos objectifs. Vous devez également noter que les modèles utilisés dans toute analyse peuvent être des modèles dits "propriétaires", ce qui rend les résultats difficiles ou impossibles à reproduire par un tiers. Cette communication n'est pas destinée à prédire des événements futurs. Les performances passées ne sont pas représentatives des performances futures.

Citi n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'utilisateur ou de tiers pour la qualité, la précision, l'actualité, la disponibilité permanente ou l'exhaustivité des données ou des calculs contenus et / ou auxquels il est fait référence dans cette communication, ni pour un quelconque dommage ou perte spécial, direct, indirect, accessoire ou subséquent pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues et / ou mentionnées dans la présente communication ou se rapporter à elles d'une quelconque manière, à condition que cette exclusion de responsabilité n'exclue ou ne limite aucune responsabilité en vertu de toute loi ou réglementation applicable à Citi.

Les transactions et tous les produits décrits dans la présente communication peuvent être soumis à des fluctuations de leur prix ou de leur valeur de Marché, et ces fluctuations peuvent, en fonction du type de produit ou des Titres et de l'environnement financier, être substantielles. Lorsqu'un produit ou une transaction prévoit des paiements liés à, ou dérivés des prix ou rendements, sans limitation, d'un ou plusieurs Titres, autres instruments, indices, taux, actifs ou devises étrangères, cela peut entraîner des fluctuations négatives de la valeur du produit ainsi que le paiement de montants avant ou au moment du remboursement. Vous devriez envisager les conséquences de telles fluctuations avec vos conseillers indépendants. Les produits ou transactions auxquels il est fait référence dans cette communication peuvent conduire à la perte de tout ou partie de votre investissement, par exemple (les exemples présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs), en raison des fluctuations du prix ou de la valeur du produit ou de la transaction, d'un manque de liquidité sur le Marché ou d'un manquement de votre contrepartie ou garant à ses obligations ou, si le produit ou la transaction est lié au crédit d'une ou de plusieurs entités, de toute altération de la solvabilité du crédit de l'une de ces entités.

Citi (que ce soit par ses équipes de vente et / ou de trading impliquées dans la préparation ou l'émission de la présente communication ou autre) peut de temps à autre avoir des positions longues ou courtes en tant que contrepartie et / ou traiter activement, pour son propre compte et ceux de ses clients, en maintenant les Marchés pour ses clients, sur des produits identiques ou économiquement liés aux produits ou transactions visés dans la présente communication. Citi peut également effectuer des opérations de couverture liées à l'initiation ou à la résiliation d'un produit ou d'une transaction pouvant avoir une incidence défavorable sur le prix, le taux, l'indice ou d'autres facteurs de Marché sous-jacents du produit ou de la transaction et, par conséquent, sur sa valeur. Citi peut avoir des relations de financement ou d'autres relations commerciales avec, et avoir accès à l'information de(s) l'Emetteur(s) des

Titres, produits, ou d'autres intérêts sous-jacents d'un produit ou d'une transaction. Citi peut également avoir des conflits d'intérêts potentiels en raison des relations présentes ou futures entre Citi et tout actif sous-jacent du produit ou de la transaction, tout gestionnaire de collatéral, toute obligation de référence ou toute entité de référence.

Citi peut adresser des prix, des taux, des estimations ou des valeurs à des sources de données qui publient des indices ou des benchmarks qui peuvent être mentionnés dans la présente communication. De telles publications peuvent avoir un impact sur le niveau de l'indice ou du benchmark en question et par conséquent avoir un impact sur les valeurs des produits ou des transactions mentionnées dans cette communication. A cet effet, Citi va élaborer une clause de non-responsabilité relative à l'envoi/publication de prix, taux, estimation ou valeurs (« Document Disclaimer EMEA Markets Guidelines Citi Internal submission ») indépendamment de vos intérêts concernant tout produit ou transaction. Citi a adopté des procédures et des politiques afin de limiter des conflits d'intérêts avec nos autres secteurs d'activité qui pourraient émerger à la suite de tels envois/publications. A la lumière des différents rôles que Citi joue, vous devriez être informés de tels conflits d'intérêts.

Toute décision d'acheter un produit ou d'entrer dans une transaction visée dans la présente communication doit être fondée sur les informations contenues dans tout document d'offre associé, le cas échéant, (y compris les facteurs de risque ou les considérations d'investissement mentionnées dans ce document) et / ou les modalités de tout accord. Les valeurs mobilières faisant l'objet de la présente communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act de 1933 des États-Unis tel que modifié (le **Securities Act**) ou de toute loi des États-Unis sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au bénéfice de US Person, sauf en vertu d'une exception, ou dans le cadre d'un produit ou d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Cette communication n'est pas destinée à être distribuée à, ni à être utilisée par, une personne ou une entité dans une juridiction ou un pays où la distribution ou l'utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation.

A moins qu'un Document d'Information Clés (Key Information Document ou KID) n'ait été élaboré conformément au Règlement PRIIPS (Règlement (EU), 1286/2014) et publié sur notre site dédié, aucun produit ou transaction émis par Citi pour lequel un tel KID est nécessaire ne peut être offert, vendu ou être mis à disposition d'un investisseur de détail ressortissant de l'EEE (Espace Economique Européen).

A moins de nous notifier par écrit, vous ne commercialiserez ou ne prévoirez de "commercialiser" aucun produit, transaction ou investissement que nous "produisons" ni aucun produit, transaction, investissement ou service que nous "commercialisons" (tel que défini conformément à la Directive 2014/65/EU – Markets in Financial Instruments Directive (version amendée)).

Citi peut proposer, émettre, commercialiser ou fournir d'autres services (incluant, mais sans s'y limiter, des services de garde/dépôt et autres services post-négociation) concernant certains instruments financiers. Certains de ces instruments peuvent constituer des instruments financiers non assortis de sûretés émis ou conclus par des entités rentrant dans le cadre de la Directive 2014/59/EU (the Bank Recovery and Resolution Directive ou BRRD), c'est-à-dire toute entité soumises au le périmètre d'application de la Directive 2014/59/EU (la BRRD), notamment les établissements de crédit basés au sein de l'EEE, certaines entreprises d'investissement basées au sein de l'EEE et/ou leurs filiales ou maisons-mères (BRRD Financial Instruments).

Dans différentes juridictions (incluant de façon non limitative l'Union Européenne et les Etats-Unis), les autorités gouvernementales disposent de certains recours pour gérer et répondre aux problèmes de solvabilité rencontrés par des banques, des brokers-dealers et par d'autres institutions financières (incluant mais ne se limitant pas à Citi) lorsque ces institutions font défaut ou sont proches de faire défaut. Il y a un risque que l'utilisation, anticipée ou non, de ces recours, ou la manière dont ces recours sont exercés, puissent avoir un impact négatif significatif sur(i) vos droits relatifs à certains types d'instruments financiers non assortis de sûretés (incluant mais ne se limitant pas aux « BRRD Financial Instruments »), (ii) la valeur, la volatilité ou la liquidité de certains instruments financiers non assortis de sûretés (incluant mais ne se limitant pas aux « BRRD Financial Instruments ») que vous détenez, et / ou (iii) la possibilité d'une institution (incluant mais ne se limitant pas à une entité BRRD) de respecter les obligations et les engagements qu'elle a envers vous. Vous pourrez avoir le droit à une compensation si l'exercice de tels recours résulte en un traitement moins favorable pour vous que le traitement que vous auriez dans les conditions normales d'une procédure d'insolvenabilité. En acceptant tout service fourni par Citi, vous confirmez que vous êtes conscients de ces risques. Certains de ces risques (notamment les risques émanant de la Directive BRRD) sont expliqués plus en détail en cliquant sur le lien ci-dessous et il est admis que que vous avez analysé et envisagé de tels risques avant toute décision d'acheter un produit ou d'entrer dans une transaction tel que cela est mentionné au sein de cette communication.

Certains produits mentionnés dans la présente communication peuvent contenir des dispositions sur des taux de référence qui peuvent changer, cesser d'être publiés ou d'être considéré comme une coutume de marché, devenir indisponible, être limités dans leur utilisation et/ou être calculé différemment. Par conséquent, ces taux de référence qui sont sujet à ces modifications peuvent cesser d'être approprié pour les produits mentionnés dans la présente communication. Nous vous encourageons à vous tenir au courant des dernières évolutions du secteur par rapport aux transitions des taux de référence et à réfléchir aux conséquences sur vos affaires. Vous devriez prendre en considération et continuer à observer l'incidence potentielle des transitions des taux de référence sur tous produits actuels que vous avez chez Citi, ou tous produits nouveaux que vous concluez chez Citi. Citi ne donne pas des conseils et ne fournit pas des recommandations sur l'adéquation de votre choix du produit, y compris sur les transitions des taux de référence pour tous produits actuels que vous avez chez Citi. Vous devez solliciter des conseils professionnels et indépendants (légaux, financiers ou différents) sur l'adéquation de votre produit au vu des transitions des taux de référence, dans la mesure où vous juger nécessaire.

Cette communication contient des compilations de données, des écritures et des informations confidentielles appartenant à Citi (Document Disclaimer EMEA Markets Guidelines Citi Internal), protégées par le droit d'auteur et par d'autres lois sur la propriété intellectuelle. Elle ne peut être reproduite, distribuée ou autrement transmise par vous à une autre personne, à quelque fin que ce soit, sauf autorisation écrite obtenue au préalable de la part de Citi.

Plus d'informations concernant Citi et ses conditions de contrat conclus avec des clients professionnels et avec des contreparties éligibles sont disponibles à l'adresse suivante : [http://icg.citi.com/icg/global\\_markets/uk\\_terms.jsp](http://icg.citi.com/icg/global_markets/uk_terms.jsp) and [http://icg.citi.com/icg/global\\_markets/EEA\\_terms.jsp](http://icg.citi.com/icg/global_markets/EEA_terms.jsp).



Dans les cas où la distribution de cette communication serait soumise aux règles de la US Commodity Futures Trading Commission (CFTC), cette communication constituerait une invitation à envisager de conclure une transaction sur produits dérivés conformément aux articles §§ 1.71 et 23.605 de la Réglementation de la CFTC, le cas échéant, mais n'est pas un engagement d'acheter / vendre un quelconque instrument financier.

**Circulaire IRS 230: Citigroup Inc. et ses filiales ne fournissent aucun conseil fiscal ou juridique. Toute questions fiscales dans ces documents (i) n'a pas été conçue ni écrite pour être utilisée, et ne peut être utilisée ni invoquée par vous dans le but d'éviter toute pénalité fiscale et (ii) peut avoir été écrite en relation avec la « promotion ou commercialisation » d'une transaction (le cas échéant) envisagée dans ces documents. Par conséquent, vous devriez demander conseil à votre conseiller fiscal indépendant en fonction de votre situation particulière.**

Bien que CGML soit affiliée à Citibank, NA (avec les filiales et les succursales de Citibank NA dans le monde entier, Citibank), sachez qu'aucun des produits mentionnés dans le présent document (sauf indication expresse contraire) n'est (i) assuré par la Société Fédérale d'Assurance-Dépôts (Federal Deposit Insurance Corporation ou toute autre autorité gouvernementale, ou (ii) ne constituent pas de dépôts ou d'autres obligations de Citi ou garanti par Citi ou par une quelconque autre institution assurant la garantie des dépôts.

Les activités de CGML ne sont pas soumises à la supervision de l'*Israel Securities Authority*. L'autorisation délivrée par l'*Israel Securities Authority* ne constitue pas une opinion sur la qualité des services fournis par le détenteur de l'autorisation ou sur les risques que ces services comportent.

La fourniture de tout « conseil » et/ou « service intermédiaire » tel que défini dans la section 1 de la loi de 2002 sur les Services de Conseil Financier et d'Intermédiation (« Financial Advisory and Intermediary Services Act » dite « FAIS ») et/ou de services qui ne tomberaient pas sous les provisions de la FAIS sera effectuée par le fournisseur de ces services agissant en qualité de représentant et d'agent de Citibank, N.A., South Africa Branch, conformément à l'avis 103 de 2004 du Conseil d'Administration, à propos de l'Exemption des Banques à l'égard de Certains Clients (« Exemption of Banks in Respect of Certain Clients »). Pour toute question ou préoccupation concernant les services fournis, veuillez adresser vos plaintes ou préoccupations à [citiservice.southafrica@citi.com](mailto:citiservice.southafrica@citi.com).

En ce qui concerne les personnes basées dans le Royaume d'Arabie Saoudite, à l'exception des Institutions de Marchés de Capitaux et des Personnes Exemptées (telles que définies dans les lois et règlements de la *Capital Markets Authority* du Royaume d'Arabie Saoudite (« CMA »), ce document constitue une Publicité relative aux Titres financiers (Securities Advertising) (telle que définie dans les Règlements sur Opérations sur Titres de la CMA) approuvée et réputée avoir été distribuée, par Citigroup Saudi Arabia aux personnes basées dans le Royaume d'Arabie Saoudite. Citigroup Saudi Arabia est autorisée et régulée par la CMA conformément à la licence numéro 1718431.

© 2025 Citigroup Global Markets Limited, Citi, Citi et Arc Design sont des marques de commerce et des marques de service de Citigroup Inc. ou de ses filiales et sont utilisées et déposées dans le monde entier.